

raisons toutes contraires : c'est qu'il n'a pas de goût. Amené au degré de concentration des eaux-de-vie usuelles, il donne une boisson à la fois brûlante et sans saveur, forte et plate, et qui surprend sans plaire. On s'habitue aux saveurs les plus étranges ; on arrive à boire du *calvados*, de l'eau-de-vie de marc, de la vodka, et même, comme on le fait dans les Ecoles de médecine, de l'alcool de macération des pièces anatomiques. On ne s'habitue pas, en dehors de l'eau pure, aux boissons qui n'ont pas de goût.

Si donc on a imaginé l'alcool pur, et demandé à l'Etat de n'en pas fabriquer ou tolérer d'autre, pour taquiner le consommateur, et pour l'obliger à renoncer à ses habitudes en les lui rendant désagréables, j'ai le droit de qualifier l'idée d'enfantine, car rien ne sera plus facile au consommateur que d'*impurifier* à nouveau cet alcool purifié par l'Etat. Il n'aura qu'à arrêter au passage, pour les mélanger à sa boisson, ces alcools de tête et de queue qui allaient aux usages industriels. Au besoin les bouilleurs de cru, devenus bouilleurs de cuit, lui fourniront des alcools non rectifiés. Mais, comme il a de la malice et que c'est lui qui paie, il saura bien obliger l'Etat à lui servir ce qui lui plaît ; c'est ce qui est arrivé en Suisse.

Nos voisins font en effet, depuis dix ans, l'expérience en grand du monopole de la rectification des alcools par l'Etat. Je ne veux pas parler ici des embarras qu'ils rencontrent à transformer ainsi l'Etat en notable commerçant. Je ne veux rien dire non plus de l'opération financière qui a trompé toutes les espérances. Je ne me préoccupe que de son côté hygiénique.

La Suisse avait eu, à l'origine, la noble ambition de lutter contre l'alcoolisme, et l'illusion de croire que ce problème social était un problème de distillerie. Elle avait décidé de n'admettre dans la consommation les alcools les plus impurs, ceux de betteraves, de pommes de terre et de maïs, qu'après avoir ramené le taux de leurs impuretés au minimum industriel des alcools de cœur. Ce n'était pas encore tout à fait de l'alcool pur et sans goût ; mais c'était de l'alcool privé de ce bouquet particulier d'alcool de pommes de terre, de *fusel*, pour employer le nom vulgaire, auquel certains consommateurs s'étaient habitués, et qu'ils préféraient même à celui des meilleures eaux-de-vie de vin, de cerises ou de prunes. Blessés à la fois dans leurs goûts et dans leurs sentiments d'égalité, ces consomma-

teurs ont réclamé. " Comment se fait-il, ont-ils demandé, que les buveurs de kirsch consomment en liberté et en paix leur boisson favorite, alors qu'on nous refuse ce fusel qui nous plaît ? Vous nous dites que nous avons tort de le préférer, et qu'il n'est pas hygiénique. Mais l'eau-de-vie de marc l'est-elle davantage ? Et l'absinthe ? est-elle devenue inoffensive, ou même bien-faisante, depuis que des raisons fiscales vous ont obligés à la tolérer ? " Il a fallu reconnaître le bien fondé de ces réclamations, et, après avoir fermé le robinet du fusel au nom de l'hygiène, le rouvrir au nom de la logique et des intérêts du Trésor. Cette transaction d'un peuple avec ses principes n'a rien de bien glorieux, en général. Mais, dans l'es-pèce, elle est excusable. Nos voisins n'ont pas eu tort de transiger ; ils avaient eu tort de poser des principes.

Ils avaient dit : le fusel est dangereux pour la santé du consommateur, proscrivons-en l'usage. Ils avaient oublié que tout est dangereux pour le consommateur, tout ce qu'il mange et tout ce qu'il boit, tout, sauf peut-être le pain sans levain et l'eau pure. Tout ce qui flatte son goût, son odorat, l'un quelconque de ses sens, ou même l'une quelconque de ses passions, est pour lui une source de péril. Ceci n'est pas un paradoxe ou une phrase de sermon ; c'est l'énoncé d'une loi physiologique. Une substance quelconque n'est sapide, par exemple, que parce qu'elle éveille sur la pointe de la langue, sur le palais, sur l'arrière-gorge, la sensibilité de certains groupes de cellules qui avertissent de son passage. Ces diverses impressions s'harmonisent ou se contrarient, et c'est leur ensemble qui, pour le vulgaire, constitue la saveur du produit. Mais cette saveur n'est pas une propriété qui lui soit inhérente. Non seulement elle dépend du consommateur, mais encore elle change si l'impression sur les papilles gustatives, au lieu d'être passagère, est persistante ou fréquemment renouvelée. Du vin, de l'eau-de-vie qu'on conserve dans la bouche, changent de saveur et finiraient par provoquer des nausées. C'est que les cellules intéressées, après avoir subi la première excitation, s'engourdissent et perdent leur sensibilité : de là, un premier avertissement et une invitation à l'abstinence. Si on n'obéit pas à cette suggestion de la nature, si l'excitation qu'on impose aux cellules déjà fatiguées dure ou est

trop puissante, ces cellules peuvent s'atrophier ou périr. Et cela n'est pas seulement vrai pour les organes du goût et de l'odorat. Il en est de même pour toutes les cellules de l'organisme sensibles à l'action des substances ingérées. C'est ainsi que les cellules nerveuses, celles du rein, après une période d'excitation passagère, finissent par s'atrophier sous l'influence de l'alcoolisme.

Voilà donc la loi physiologique que rencontrent devant eux tous les buveurs en quête d'une sensation. Ils ne peuvent se la donner qu'au moyen de substances actives qui, absorbées d'une façon plus continue ou en dissolutions plus concentrées, peuvent devenir toxiques. L'eau pure ne les attire que lorsqu'ils sont altérés, ou lorsqu'ils sentent le besoin de donner un bain régénérateur à leurs papilles surmenées ; l'alcool pur, qui est fort et sans saveur, n'a pour eux aucun attrait, et veut être relevé par les produits très variés dont il s'accompagne dans les diverses eaux-de-vie. Il y a là toute une gamme de sensations dans laquelle le consommateur choisit à son gré. Tous n'ont pas les mêmes goûts. Il y a en outre des gloutons et des gourmets. A côté de ceux qui veillent avec soin sur la sensibilité de leur palais, on variant ses plaisirs, sans en épuiser aucun, il y en a qui le mithridatisent et arrivent à boire de l'eau à décaper le cuivre. Mais tous cherchent des excitants, c'est à dire, dans une certaine mesure, des substances dangereuses. Tous veulent ces excitants à un degré de concentration variable avec le degré de puissance du poison, avec le degré d'accoutumance des organes ; tous connaissent des limites que la nature les avertit de ne pas dépasser, en mettant en insurrection les cellules atteintes. Voilà pourquoi la Suisse avait eu tort de poursuivre la chimère de l'alcool pur. Aucune législation ne prévaut contre les lois naturelles. Mais pourquoi recommencer cette expérience ?

(A suivre)

## LES PRODUITS AUSTRALIENS SUR LE MARCHÉ ANGLAIS

Les produits australiens semblent appelés de jour en jour à jouer un rôle plus important dans l'alimentation de la population anglaise. Les conditions particulières de fertilité et de climat, le bon marché des transports, une protection très efficace accordée par les gouvernements